

N° de page	2024	...
8.2.5	DEL 2024/15	1/2

## **Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du C.C.A.S.**

L'an deux mille vingt quatre,

Le 17 décembre à 20h00 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick NECKER, Vice-Président.

Date de convocation : 11 décembre 2024	Nombre d'administrateurs		
	En exercice : 16	Présents : 9	Votants : 13

<b>Étaient présents :</b> Mesdames DENEUX, REGANHA, RIODIN, GALLÉ - Messieurs NECKER, KAOUANE, FUMU-TAMUSO, KILAHY, BERGANO <b>Absents représentés :</b> Madame LE MEUR, EYAMO - Messieurs GUMILA, ROBERT <b>formant la majorité des membres en exercice.</b>
<b>Excusés :</b> Mesdames MAGNE, BAMI
<b>Absent :</b> Monsieur SANTOS

*Secrétaire de séance : Madame Valérie REGANHA*

*Rapporteur : Monsieur Patrick NECKER*

**Objet : Convention d'utilisation du portail extranet « Espace Partenaires » entre le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne.**

Le portail Espace Partenaires est un extranet conçu et développé par l'Assurance Maladie, destiné à l'usage du partenaire C.C.A.S. de Moissy-Cramayel, et facilitant ses interactions avec la caisse de Seine-et-Marne, concernant l'accès aux droits et aux soins des publics en situation de fragilité ou de vulnérabilité qu'il accompagne.

Espace Partenaires permet aux utilisateurs habilités de signaler à la caisse de Seine-et-Marne des personnes qui éprouvent des difficultés dans les démarches d'accès à leurs droits et/ou à leurs soins. Il s'agit de personnes que le CCAS de Moissy-Cramayel suit ou accompagne, éligibles à des droits, éloignées du système de soins, ou dans l'incapacité d'y recourir.

Le signalement par l'Espace Partenaires est simple ; il fluidifie et optimise le traitement des demandes du CCAS de Moissy Cramayel, par une mise en relation directe avec les interlocuteurs dédiés de la caisse.

<b>N° de page</b>	<b>2024</b>	<b>...</b>
<b>8.2.5</b>	<b>DEL 2024/15</b>	<b>2/2</b>

La présente convention d'utilisation décrit les engagements des parties relatifs à l'usage de l'Espace Partenaires ; elle est adossée à une convention « métier » sur l'accès aux droits et aux soins, préalablement signée entre le partenaire et la caisse.

**Sur proposition du Vice-Président du C.C.A.S.**

**Le Conseil d'Administration,**

**Approuve**

Les termes de la convention d'utilisation du portail extranet « Espace Partenaires » avec la CPAM de Seine-et-Marne.

**Autorise**

Le Vice-Président à signer tout document relatif à cette affaire.

**Fait et délibéré ce jour à l'unanimité**

**Le Vice-Président du C.C.A.S.,  
Patrick NECKER**

**Le secrétaire de séance  
Valérie REGANHA**

**Certifie exécutoire la présente délibération**

- Télétransmise en Préfecture le :
- Notifiée le :
- Publiée le :